

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 23 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIENT EXCUSES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE :

05 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20221124-2022-071-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 24 novembre 2022
DÉLIBÉRATION : Dénomination de l'avenue Félix et Marie Bracquemond.

N°2022/071

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et numérotage des immeubles,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 16 novembre 2022,

Vu la consultation réalisée auprès des riverains,

Considérant la réfection complète de la voie "avenue Félix Bracquemond",

Considérant la proposition d'adjonction du prénom Marie à celui de son mari, Félix Bracquemond pour la dénomination officielle de cette voie,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est approuvée la nouvelle dénomination de l'avenue Félix Bracquemond en "avenue Félix et Marie Bracquemond".

ARTICLE 2.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :